

République Française  
 Département de la Nièvre  
 Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire  
 Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 08/12/2023  
 Date d'affichage : 08/12/2023  
 Nombre de membres afférents au  
 conseil municipal : 29

**Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire  
 Séance du 14 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-neuf heures

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Gilbert LIENHARD, premier adjoint, en application de l'article L2122-17 du CGCT.

Etaient présents : M. Lienhard, Mme Leroy, M. Renaud, Mme Boulogne, M. Bonnet, Mme Ouvry, Mmes Guiblin, Breuzet, Milliard, MM Ponsonnaille, Dedisse, Cassera, Reby, Mmes Colonel, Tabbagh Gruau, M. Veneau, Mmes Reboulleau, Quillier, Leclerc, M. Boucher-Baudard, Mme Borel, M. Boujlilat, Mme Denis.

Absents ayant donné procuration : M. Gillonnier à M. Lienhard, M. Marasi à Mme LEROY, M. Blandin à M. Cassera, Mme Guillaume à Mme Boulogne, M. Gabez à Mme Breuzet, Mme Pabiot à Mme Guiblin.

Effectifs	23
Nombre de votants	29
Votes « Pour »	29
Votes « Contre »	0
Abstentions	0
Procurations	6

Secrétaire de séance : M. Cassera.

**Objet de la délibération** : Attribution d'aides en faveur de la transition écologique

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1111-2 ;

Vu le code général des impôts ;

Vu la délibération du 26 mai 2008 décidant du lancement de la démarche Agenda 21 ;

Vu la délibération du 29 mars 2010 créant un dispositif d'aides communales en faveur du développement durable ;

Vu la délibération du 8 décembre 2022 modifiant le dispositif d'aides en faveur de la transition écologique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et suivant l'avis favorable de la Commission des Finances,

- **DECIDE** d'attribuer les aides mentionnées dans le tableau joint en annexe,

- **DIT** que les crédits sont inscrits dans la section d'investissement du budget 2023 de la commune.

Unanimité

Pour extrait conforme :  
Le Président de séance,



**Attribution d'aides en faveur de la transition écologique**  
**Annexe à la délibération du 14 décembre 2023**

<b>Nom du bénéficiaire</b>	<b>Achat</b>	<b>Aide accordée</b>
Jean-Jacques SEGUIN	Vélo à assistance électrique	150,00 €
Zainab JEBBOUJ	Vélo à assistance électrique	210,00 €
Thierry GUEGUEN	Vélo à assistance électrique	150,00 €
Nathalie VERNERT	Vélo à assistance électrique	150,00 €
Christophe GAUCHEY	Récupérateur d'eau	50,00 €
Evelyne MAGNIER	Récupérateur d'eau	50,00 €
Michel LELU	Récupérateur d'eau	50,00 €
<b>Montant total attribué</b>		<b>810,00 €</b>